

Présidence : M. Louis-Claude **Pittet**

Secrétaire : Mme Anne **Devaux**

Scrutatrices : M. Antonio **Todde** et Mme Marie-Claire **Mamin**, Mme Marlyse **Dutoit**

Huissière : Mme Lydie **Restauri**

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV n° 24 - séance du 19 juin 2024
- 4 Communications du Bureau
- 5 Communications de la Municipalité
- 6 Nomination d'une huissière par vote à bulletin secret
- 7 Rapports préavis n° 06/06.2024 – section des bâtiments – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 303'000.00 pour l'évaluation des besoins de rénovation, d'isolation et d'amélioration énergétique du collège du Cherrat 1-2, ainsi que la pose de panneaux solaires sur le toit des bâtiments (Cherrat 1-2-3)
- 8 Préavis n° 09/09.2024 – arrêté d'imposition pour l'année 2025
- 9 Nomination de la Commission de gestion
- 10 Nomination d'une commission consultative pour la taxe de séjour
- 11 Simples questions
- 12 Contre-appel

M. Louis-Claude **Pittet, Président du Conseil**, ouvre la séance à 19h00, dans la salle du Grand Conseil à Lausanne

Il salue particulièrement Mme Laurence **Creteigny**, Ms. Yannick **Maury**, Marc **Morandi** et John **Desmeules** député·es, qui suivront nos délibérations et ensuite serviront de guides aux membres du Conseil communal pour la visite de ce magnifique bâtiment.

Les député·es, Mme Anne-Lise **Rime**, Ms. Jérôme De **Benedictis**, et Oscar **Cherbuin** se sont excusé·es.

1) Appel

Excusé.es : Mme Catherine **Blouzard**, Mme Natacha **Bruchez**, Mme Marie-France **Chautems**, Mme Simone **Dietschi**, M. Guy **Guetriz**, M. Roland **Locher**, M. David **Mondada**, M. Pascal **Perrotet**, Mme Lorella **Pfirter**.

Absents: M. Steve **Bugnon**, M. Thierry **Jaquiéry**

Retard: M. Pascal **Girardet** 19h31

52 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 27 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. Louis-Claude **Pittet** s'adresse à l'Assemblée:

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX
DÉCIDE

L'ordre du jour est accepté à la majorité

Avis favorables: 46

Avis contraires: -

abstention: 1

3) Adoption du PV n° 24 de la séance du 19 juin 2024

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX
DÉCIDE

Le PV n°24 est accepté à la majorité.

Avis favorables: 49

Avis contraires: -

abstention: 1.

4) Communications du bureau

Minute de silence

Nous avons appris le décès de Mme Béatrice **Jörg - Auguet**, maman de Mme Marie-France **Chautems** le samedi 27 juillet. Un petit mot a été envoyé à la famille.

En son honneur, et pour toutes celles et ceux qui ont perdu un proche dernièrement, je vous prie de vous lever afin d'observer un instant de recueillement.

Le centenaire du Foyer

Un petit coup de pub, pour les 100 ans du Foyer. La soirée de la Coquette vendredi soir sur la place d'arme, avec buvette et restauration tenu par les sociétés locales. Venez nombreux.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Nomination d'une huissière par vote à bulletin secret

Le Président prend la parole: Deux dossiers de candidatures nous sont parvenus sur le bureau. La 3e candidate s'est retirée de la postulation, car elle est secrétaire du Conseil général d'Allaman depuis peu, donc pas compatible avec le poste.

Les noms des deux candidates sont affichés sur le grand écran:

Mme Sylvie Hautle: ancienne conseillère communale, retraitée

Mme Doris Manz: ancienne conseillère communale, retraitée.

Une liste 100% féminine. Le choix vous appartient car c'est l'huissière du Conseil, et il n'y a pas de règlement spécifique concernant la nomination du poste.

La procédure sera la suivante :

1er tour, élection par bulletins secrets à la majorité absolue.

Si 2e tour, toujours par bulletins secrets, à la majorité relative

Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins.

Le Président ouvre la discussion

Mme Barbara **Dellwo** s'étonne de ne pas avoir reçu d'information sur les candidates. Elle espérait une petite présentation a minima permettant de connaître les motivations des candidates pour le poste. Elle souhaite savoir s'il y a eu un appel à candidature et un processus de recrutement avec des entretiens préalables. Globalement, elle estime que le sujet manque de transparence et souhaiterait avoir beaucoup plus d'informations.

M. Louis-Claude **Pittet** a contacté la Préfecture pour savoir quelles informations pouvaient être transmises aux membres du Conseil communal. La loi sur la protection des données interdit la transmission des CV. Il précise que le poste a été mis pendant plus d'un mois au pilier public et que les candidates ont envoyé leur CV et lettre de motivation directement au Bureau. Comme il s'agit de l'huissière du Conseil, il a considéré comme plus transparent de ne pas laisser le bureau faire le recrutement comme cela se fait normalement puis de présenter le ou la candidate au Conseil et de laisser les membres du Conseil choisir directement et exprimer leur choix par un vote. Les deux candidates habitent à Saint-Prex, connaissent le fonctionnement du Conseil communal en tant qu'anciennes conseillères, leur motivation: comme elles sont à la retraite, elles sont à disposition.

M. Jean-François **Chavannes** demande s'il est possible d'avoir lecture de leurs lettres de motivation.

M. Louis-Claude **Pittet** projette à l'écran les deux lettres, l'une après l'autre.

Mme Barbara **Dellwo** exprime sa surprise à propos de la façon dont cela est mené et qu'il faille demander pour prendre connaissance des lettres de motivation. Ne faudrait-il pas formaliser la procédure de recrutement pour l'avenir ?

M. Louis-Claude **Pittet** précise que le règlement du Conseil autorise cette procédure et qu'il en a eu confirmation par la préfecture et le Canton. Il justifie également son choix eu égard au fait que les deux candidates sont d'anciennes conseillères communales de Saint-Prex et qu'il a pensé que le Conseil serait intéressé à choisir entre les deux.

Mme Barbara **Dellwo** souligne que pour pouvoir choisir, il faut pouvoir se baser sur des éléments. Ce qui n'est pas vraiment le cas en l'occurrence. Elle demande au Président de tenir compte de cette inquiétude.

M.Louis-Claude **Pittet** répond que mettre des éléments sur le site, ce qui était possible, ne garantissait pas la confidentialité en lien avec la protection des données.

Mme Barbara **Dellwo** donne l'exemple des élections à la présidence du Conseil ou des postes du Bureau, il y a au moins une présentation orale de des candidat·es et de leurs compétences. Elle insiste sur le fait que donner un bulletin avec seulement deux noms et laisser aux membres du Conseil d'avoir à demander des informations sur ces candidatés, «un peu maladroit ».

M.Louis-Claude **Pittet** prend note.

M. Marc **Hauswirth** demande combien d'heures par année exige le poste ?

M.Louis-Claude **Pittet**: Séances du Conseil auxquelles il faut ajouter les votations, en général quatre par années, le dimanche matin.

M. Marc **Hauswirth**: 30 heures?

Pittet: « A peu près, à 28 francs de l'heure. »

M.Pierre **Enderlin** est interpellé par le fait que cette personne est sous contrat de travail à l'Administration communale. C'est gentil de nous faire voter, mais la protection des données crée une contradiction avec la transparence pour savoir pour qui on vote à bulletin secret entre deux noms qu'on ne connaît pas. Il considère que c'est au Bureau de préparer le choix et au président de décider avec le Bureau après avoir auditionné les candidat·es. Il ne pense pas qu'il appartient au Conseil de faire ce choix sans avoir accès aux dossiers et ainsi de voter pratiquement à l'aveugle.

M.Louis-Claude **Pittet** rappelle qu'il n'y a pas de règlement et voulait que le Conseil puisse choisir. « En catimini, il y a que le Bureau et les conseillers sont mis de côté, c'est quand même votre huissier ou huissière ».

M. Alain **Jouffrey** se souvient lors de sa première élection que l'huissier était membre de la police. Dans le règlement, il ou elle peut être amené·e à évacuer un·e conseiller·ère qui ne tiendrait pas son rang. « Est-ce que vous avez fait faire un test physique aux deux impétrantes pour ce poste ? »

Rires dans la salle.

M.Louis-Claude **Pittet** ne sait pas si elle font du judo. « Mais si on regarde le règlement du Conseil, le Conseil peut prendre le même huissier·ère que la Municipalité et vu que celle-ci n'en a pas, ça laisse ouvert. »

La discussion est close

Les bulletins sont distribués, pour procéder au vote à bulletin secret. Le Président vote également. Les résultats seront annoncés après le dépouillement, en cours de séance.

7) Rapports préavis n° 06/06.2024 – section des bâtiments – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 303'000.00 pour l'évaluation des besoins de rénovation, d'isolation et d'amélioration énergétique du collège du Cherrat 1-2, ainsi que la pose de panneaux solaires sur le toit des bâtiments (Cherrat 1-2-3)

M. Louis-Claude **Pittet** appelle M.Alexandre **Whonlich** pour la commission ad hoc

M. Louis Claude **Pittet** appelle M. Nicolas **Cottier** pour la CoFin.

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion

M. Jan Von **Overbeck** précise à propos de la question d'ingénieur et d'architecte, que l'architecte doit gérer les ingénieurs et pour la phase 3, ce sont les ingénieurs qui sont les plus impliqués par rapport à l'architecte.

M. Philipp **Langer**: Est-ce que des travaux de désamiantage sont prévus et de ce fait, des classes devraient être évacuées?

M. Alexandre **Wohnlich** pense que des études ont déjà été effectuées et dans tous les cas, elles seront réactualisées.

M. Jan von **Overbeck** précise qu'une évaluation est obligatoire.

M. Yves **Chevillat** demande l'estimation pour la totalité des travaux et est-ce que c'est bien un chauffage au bois qui est prévu?

M. Alexandre **Wohnlich** avance une fourchette de 5 ou 7 millions,

M. Jan von **Overbeck** précise que ce préavis permettra de répondre à un certain nombre de points techniques qui ne sont pas clairs aujourd'hui, dont les différentes options de chauffage. L'estimation est entre 6 et 7 millions, mais l'étude préliminaire est nécessaire pour préciser le montant total des travaux.

M. Pascal **Girardet** demande quand est-ce que les travaux auront lieu?

M. Jan von **Overbeck**: Au cas où il faudrait déplacer les élèves, des classes de réserve sont prévues, mais ce sera précisé dans le préavis final ainsi que dans le calendrier des travaux.

M. Louis-Claude **Pittet** rappelle que la discussion porte sur un préavis d'étude et il y aura un préavis sur la rénovation elle-même.

M. Raymond **Tardy** s'inquiète de la température ambiante dans les classes mentionnée dans le rapport. Il demande si quelque chose a changé avec le passage au chauffage à pellets? Il demande également des précisions sur l'isolation? périphérique ou intérieure? La façade extérieure du Cherrat I était un atout architectural et se serait malheureux de la cacher par de l'isolation.

M. Alexandre **Wohnlich** affirme que la température de 15/17 °dans les classes a été mesurée et il y a des chauffages d'appoint dans les classes. Par rapport au façades, il considère que, quoiqu'il en soit, les défauts sont avérés et il y a des changements à apporter.

M. Jan von **Overbeck** précise que probablement l'isolation sera extérieure. Concernant les façades, il y a des problèmes techniques avec les panneaux préfabriqués accrochés avec des crochets en métal qu'il faut réviser tous les 5 ans. Mais on n'est pas très au clair avec ces panneaux et on ne peut pas rendre de risque.

M. Alexandre **Wohnlich** ajoute que ces panneaux posent non seulement un problème de sécurité, mais également thermique, d'où la nécessité de l'étude.

M. Stéphane **Porzi**, pour compléter, ajoute que le corps enseignant a masqué ces problèmes de température ambiante avec des petits chauffages d'appoint installés un peu partout. Puis, avec la crise énergétique, ces chauffages ont été interdits et la température dans les salles de classe n'était plus acceptable.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal ;
- ouï le rapport de commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'évaluation des besoins de rénovation, d'isolation et d'amélioration énergétique du collège du Cherrat 1-2, ainsi que la pose de panneaux solaires sur le toit des bâtiments (Cherrat 1-2-3),

2. De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 303'000.00 pour entreprendre cette étude,

3. D'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes ou par l'emprunt.

Le préavis n° 06/06 2024 est accepté à la majorité:

Avis favorables: 51

Avis contraire: -

Abstention: 1

Annnonce des résultats de l'élection de l'huissière

Nombre de bulletins rentrés: 53

Blanc: 1

Bulletins valables: 52

Majorité absolue: 27

Mme Doris Manz: 35 voix

Mme Sylvie Hautle: 17 voix

Mme Doris Manz est élue à la majorité absolue.

8) Préavis n° 09/09.2024 – arrêté d'imposition pour l'année 2025

Le préavis est remis à la CoFin

9) Nomination de la commission de gestion

Deux noms ont été proposés par les groupes:

Mme Anna **Bauer**

M. Raymond **Tardy**

Mme Miriam **Rademacher Pilloud** propose au nom de l'Entente:

M. Marc **Hauswirth**

M. Pierre **Enderlin**

M. Carmelo **Todaro** propose M. Pascal **Girardet**

Mme Miriam **Rademacher Pilloud** propose au nom de l'Entente propose M. Alain **Jouffrey**

M. Yves **Chevillat** se propose volontiers.

La CoGes pour 2024-2025 est élue par acclamation

10) Nomination d'une commission consultative pour la taxe de séjour

La commission, nommée sur propositions des groupes et du Bureau, est formée de :

Mme Maude **Favre**

Mme Marie-France **Chautems**

M. Alexandre **Buvelot**

M. Eric **Janicaud**

M. Frédéric **Berthoud**

Suppléants :

M. Yves **Morand**

M. Jérôme **Courtais**

La commission rendra son rapport directement à la Municipalité.

11) simples questions

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion

Il appelle Mme Sylvie **Fuchs** pour la présentation des comptes PRM (transmis par Mme Sylvie Fuchs pour le PV):

Les comptes de PRM affichent des charges de CHF 14'922 Mios et des recettes de CHF 7.693 Mios pour 2023.

Comme prévu dans les statuts actuels, la différence des charges est prise par chacune des communes membres.

La participation de Morges est de CHF 4'823 Mios et celle de Saint Prex de CHF 1'069 Mios au lieu d'un budget prévu de 1'229 Mios soit un allègement de CHF 159'788 pour l'exercice 2023.

Les coûts de personnel ont augmenté de 3 %

Le coût par habitant a baissé de 3 % par rapport à 2022 et s'élève en moyenne globale à CHF 224.32, l'objectif restant que cet indicateur reste en dessous de CHF 240 par habitant.

Le coût réel par habitant pour Saint-Prex est de CHF 181.11, à comparer à CHF 185.35 en 2022 et CHF 166.59 en 2019, année de référence hors Covid sur une année pleine et comparable en terme d'activité.

Les tâches additionnelles (demandes additionnelles d'interventions, par la Municipalité de Saint-Prex) aux tâches contractuelles sont de CHF 319'203 avec des recettes de CHF 75'112, soit une charge nette de CHF 244'090 pour la commune de Saint-Prex.

Les surplus encaissés ont été reversés à chaque commune au prorata (CHF 104'897 pour Saint-Prex).

Le résultat de 2023, voté à l'unanimité par la commission peut être considéré comme très positif, les chiffres montrent une bonne gestion financière de l'activité de Police Région Morges.

La dette est sous contrôle et a baissé de 11 % en valeur sur 2023 et atteint 45 % du plafond maximal d'endettement.

Toutes les questions soulevées par les membres de la Commission des finances de Saint-Prex ont trouvé des réponses et je remercie l'équipe de PRM de sa transparence et du travail fourni pour nous répondre en détail.

J'ai demandé des informations sur l'utilisation des véhicules électriques et un retour d'expérience après cette période d'utilisation des voitures d'intervention.

PRM va démarrer une étude complète sur le sujet qui nous sera fournie en 2025 pour tirer des conclusions sur le parc et sur l'utilité ou non d'augmenter le parc de véhicules de ce type.

A première vue, ces voitures seront utilisables plus longtemps et avec des coûts de maintenance plus faibles, mais les pneumatiques s'usent plus vite.

Il reste que le prix de l'électron ayant été fortement impacté depuis l'acquisition, les coûts d'utilisation sont plus élevés que prévus initialement, toutefois après des hausses très importantes, les baisses de prix constatées en 2023 et actuellement, permettent une comparaison intéressante par rapport aux carburants fossiles.

En conclusion, un exercice comptable plutôt meilleur que prévu au budget, pas de dérapage et des économies de charges, le tout en plein emploi par rapport aux besoins en ETP (équivalent Temps Plein).

M: Sébastien **Pittet** reprend une réplique du film *Les Tontons flingueurs* pour exprimer sa pensée « PRM commence à nous les briser menu ». En se référant au nombre d'amendes distribuées lors de la dernière manifestation de l'Abbaye, pour une heure de dépassement, il souhaite que l'on demande à PRM de se montrer plus souple lors des manifestations.

M Marc-Antoine **Siegwart** appuie les propos de son « préopinant M. Sébastien **Pittet** » et se fait le porte-parole de citoyen·nes de Saint-Prex qui lui ont fait part de leur agacement à ce sujet. Il rappelle aussi que PRM est un partenaire. Malgré le changement de personnes, les « titillements » perdurent au sujet du parcage, notamment lors des manifestations. Il demande à la Municipalité de redéfinir, dans les limites de sa marge de manoeuvre, le cadre propice au bon sens avec ce prestataire et précise que cette demande fait office d'un vœu.

Mme Barbara **Dellwo** demande où en sont les travaux de la commission chargée d'étudier le parcage dans le village.

M. Jan Von **Overbeck** répond que comme souvent, c'est assez compliqué. Le règlement pour le parking a été soumis au Canton. Les prix et les zones doivent maintenant être établis et soumis à Monsieur Prix. En suite cela sera proposé à la commission, puis un préavis sera soumis au Conseil. Lorsque ce règlement sera validé par le Conseil communal, il sera renvoyé au Canton pour validation finale. Le but de M. M. Jan Von **Overbeck** et de Mme Anouk **Gäumann** qui travaille également sur ce dossier, est d'avoir un règlement applicable dès l'été 2025

M. Nicolas **Cottier** demande à Mme Véronique Savioz où en est l'étude sur les panneaux photovoltaïques sur les toits du Bourg. Il constate que ce dossier n'avance pas.

Mme Véronique **Savioz** confirme que l'étude sera finalisée en septembre ou octobre avec la validation du Canton. Mais, effectivement, se mettre d'accord sur les objectifs et la manière de faire a pris beaucoup de temps. Néanmoins la Municipalité estime que cette étude très globale mériterait d'être approfondie et un complément pourrait être envisagé. Une note sera présentée prochainement au Conseil communal.

M. Christian **Boillat** revient sur le sujet PRM. Il a demandé au Commandant Leu d'intervenir au prochain Conseil pour répondre aux questions des conseiller·ères qui recueillent les remarques des Saint-Preyard·es.

M. Louis-Claude **Pittet** confirme l'intervention du Commandant **Leu** lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Philipp **Langer** revient sur le sujet du parking en rappelant le principe de subsidiarité et exprime sa surprise à propos de l'encadrement des prix du parking par le Canton.

M. Jan Von **Overbeck** précise que ce n'est pas le Canton, mais Monsieur Prix.

M. Jacques **Rochat** rappelle que le nombre de places en zone bleue n'a cessé de diminuer dans le village et il trouve regrettable que de fil en aiguille, il devienne impossible de se parquer dans le Bourg, soulignant au passage que cela conduirait à la mort du Bourg.

M. Yves Morand souhaite des nouvelles sur le suivi de la déchèterie, notamment sur les chiffres.

M. Jan Von **Overbeck** confirme que le budget est respecté.

Mme Anna **Bauer** porte une question d'un citoyen: Y-a-t-il des bornes électriques dans le village et quelle est la politique à ce sujet?

M. Jan Von **Overbeck**: le point de vue de la Municipalité est de mettre des places communales à disposition mais pas de les payer. Des offres de prestataires arrivent régulièrement avec des demandes de participations financières de la part de la Commune. Actuellement, la politique municipale est de pas entrer en matière sur ce sujet. Dernièrement un prestataire nous a proposé d'assumer les frais en totalité à condition que la Commune mette des places à disposition. La discussion actuelle avec ce prestataire porte sur quatre places. La Municipalité est d'accord pour deux d'entre elles mais ne peut accepter les deux autres. Elle attend une proposition de ce prestataire pour deux autres places.

M. Fabrice **Dessaux** observe qu'on parle toujours d'urgence climatique, mais que le vrai problème actuellement est l'urgence administrative, comprendre la lenteur des procédures. Au vu du temps nécessaire pour obtenir une validation pour quelques panneaux solaires sur les toits du Bourg ou de la nécessité de passer par Monsieur Prix pour établir le prix des parking « c'est sûr qu'on ne va pas y arriver ». Il souhaite rendre attentif tout le monde pour trouver des solutions plus rapidement.

M. Jan Von **Overbeck** cite une étude publiée dans un journal zurichois qui confirme que l'administration est le frein principal qui bloque les PME.

M. Pascal **Girardet** souhaite remercier qui de droit pour l'organisation des dossiers dans l'Extranet après l'une de ses remarques sur la difficulté à s'y retrouver.

M. Marc-Antoine **Siegwart** rapporte qu'il a eu la visite d'une représentante du recensement architectural du Canton de Vaud afin de mettre à jour « le recensement architectural du bâti de la parcelle ». Toutes les parcelles de la Commune sont visées. La Commune était-elle au courant de ce recensement sur l'entier de son territoire ? Le cas échéant, les propriétaires ont-ils été informés ?

Mme Véronique **Savioz** : Oui, une révision du recensement architectural sur la Commune a été décidée en 2022 et une information avait été mise au pilier public. Cela relève de la responsabilité du Canton. Les mandataires ne doivent pas pénétrer dans les propriétés et peuvent prendre des photos depuis l'extérieur. Des échanges suivront avec la Municipalité. Il n'y a pas eu de lettres envoyées aux propriétaires étant donné que les mandataires peuvent rester à l'extérieur. Une information des résultats du classement sera publiée dans la FAO.

M. Philipp **Langer** souhaite féliciter la Municipalité et toutes les personnes impliquées pour les feux du 1er août.

Mme Anouk **Gäumann** souhaite raconter une anecdote à ce propos. La Veille au soir, elle avait reçu un coup de téléphone du Sauvetage pour l'informer que la Vaudaire qui soufflait fort pouvait mettre en péril toute l'organisation des feux. Donc, elle a été très heureuse du résultat et elle remercie pour ce retour.

M. Marc **Hauswirth** remercie les organisateurs de l'Eren Festival et la Municipalité de les avoir soutenus, car c'était très sympa.

M. Frédéric **Berthoud** demande si la Municipalité a des informations à propos de la fibre optique.

M. Anthony **Hennard** Swisscom était effectivement en procès pour une question des « derniers km ». L'entreprise a donc anticipé le verdict et s'est alignée avec la loi pour laisser la concurrence s'installer en tirant toutes les lignes à double. Ce qui permet de connecter Saint-Prex à la fibre optique quartier par quartier.

M Carmelo **Todaro** constate que ces dernières années, en raison du respect de la biodiversité, certains endroits du village semblent négligés. Serait-il possible de trouver un juste milieu ? Il donne l'exemple des algues dans les fontaines.

Mme Anouk **Gäumann** invite M. Carmelo **Todaro** à signaler les endroits concernés. Elle reconnaît que le Service traverse une phase avec moins de personnel. Il faut ajouter qu'une formation est nécessaire. Concernant les fontaines, elle précise que c'est totalement interdit de mettre du chlore pour les garder propre.

M. Carmelo **Todaro** précise qu'il n'a pas du tout mis en cause le personnel communal.

M. Fabrice **Dessaux** a lu dans la presse que des installations photovoltaïques sont bridées ou mises en service ultérieurement pour des problèmes de réseaux. Qu'en est-il des réseaux à Saint-Prex ?

M. Jan Von **Overbeck**: Le macro problème est que tout le système électrique est une arborisation vers la périphérie. Si on commence à produire en périphérie, les diamètres des câbles sont insuffisants ce qui peut obliger à limiter la production. Saint-Prex a un projet avec Romande Energie qui a proposé une étude en fonction de la nouvelle loi sur l'énergie qui entrera en vigueur en janvier 2025, afin de permettre le transport du courant électrique à l'intérieur de la Commune entre les maisons privées ou les productions de la Commune vers les industries, selon l'emplacement des transformateurs de haute et basse tension. Nous attendons une modélisation sur le Cherrat et l'Épandaz ainsi qu'entre la nouvelle déchèterie et Fischer Connector. D'une part, changer les câbles a un coût très important. D'autre part à Saint-Prex, il faut changer les compteurs et les remplacer par des compteurs bi-directionnels qui permettent de gérer le courant électrique produit sur place.

M. Fabrice **Dessaux** donc, potentiellement nous allons arriver à un point où le réseau ne permettra pas d'utiliser toute l'électricité qui sera produite à Saint-Prex ?

M. Jan Von **Overbeck** confirme que le risque est là, c'est pour cela qu'il faut anticiper la répartition de l'électricité produite. Avec la nouvelle loi, par exemple, on pourra transporter, en payant une taxe, l'électricité produite par le Cherrat pour alimenter la station de pompage. Actuellement, on doit la vendre à Romande Energie à 17 cts et le racheter au prix qu'on a fixé.

M. Nicolas **Cottier**: revient sur les fontaines et il rejoint ses collègues sur leur état actuel. Mais il puise dans ses souvenirs d'employé communal pendant les étés 89-90-91, pour préciser qu'on ne mettait pas de chlore dans les fontaines. Elles étaient régulièrement vidées, nettoyées et remises à flot. Donc, il est possible de conjuguer entretien et écologie.

A propos de l'électricité, il souhaite mettre en garde contre les clichés des grands distributeurs qui se gavent sur le dos des consommateurs dans la mesure où il y a un enjeu énorme en terme d'infrastructure. Le réseau est dimensionné pour aller du haut vers le bas et maintenant, nous allons dans l'autre sens. Il faut donc entièrement redimensionner le réseau ce qui représente des coûts énormes. Or, les seuls qui pourront supporter ces coûts sont les consommateurs sauf si les actionnaires des gros distributeurs qui sont pour la plupart des communes et des cantons renoncent à leurs dividendes, ce qui reste une possibilité.

M. Frédéric **Berthoud** signale que les économies sur l'éclairage nocturne met la gente féminine qui circule la nuit dans un état d'inquiétude. Il remonte l'information.

Mme Barbara **Dellwo** souhaite rassurer M. Frédéric Berthoud sur la gente féminine qui se porte très bien. « on a des petites lampes de poche sur nos téléphones portables et il n'y a aucun souci ».

M. Carmelo **Todaro** rapporte qu'après la fête du 1^{er} août, à 4 heures du matin, « on ne se voyait plus les pattes et quand il a fallu ranger les tables, on n'a pas fait les malins. On a mis en route les bagnoles pour éclairer avec les phares, on n'a pas été très écolos, mais on n'a pas eu le choix ».

M. Marc **Hauswirth** rebondit sur le sujet pour proposer d'allonger le temps de l'éclairage nocturne lors des fêtes.

Mme Sylvie **Fuchs** souhaite ajouter que ce n'est pas la peur de se faire agresser lorsqu'il fait nuit noire qui est la plus forte, mais celle de « se péter la figure » sur des trottoirs inégaux. Le sujet mérite une vraie réflexion de fond.

Mme Chantal **Trabaud** demande s'il existe un règlement concernant l'entretien des tombes. Elle-même est mandatée par des particuliers pour le faire et constate que des tombes sont à l'abandon.

Mme Anouk **Gäumann** confirme qu'il existe bien un problème. Le manque d'entretien qui permet la prolifération de mauvaises herbes péjore les tombes voisines mais aussi le terrain public. Une demande sera envoyée auprès des personnes concernées pour trouver des solutions pour qu'il y ait un entretien régulier.

La discussion est close

12) Contre-appel.

Merci au public nombreux

Merci à vous toutes et tous pour les travaux de ce soir, dans ce lieu magnifique.

La suite pour la partie récréative, je vous prie de vous rendre à la buvette au rez du bâtiment.

Sur place, celles et ceux qui désirent visiter le bâtiment, adressez-vous aux députés du district qui sont à votre disposition et qui formeront des groupes pour la visite. Je les remercie déjà pour leur engagement.

Le président déclare « La séance est levée. A toute à l'heure et à toute allure, faites-vous plaisir ».

La séance est levée à 20h40

Le Président
Claude-Louis Pittet

La Secrétaire
Anne Devaux

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 21 août 2024**

Communication n° 31/08.2024

Objet: fermeture exceptionnelle de la déchèterie

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les travaux de reconstruction du centre technique communal avancent à un bon rythme.

Afin de permettre l'exécution des canalisations et la pose d'enrobé, nous devons malheureusement fermer la déchèterie quelques jours entre le 27 août et le 11 septembre prochain.

Afin de limiter les nuisances pour les usagers, celle-ci ne sera fermée durant ces trois semaines que les mardis et mercredis.

Ainsi, les citoyens pourront continuer de déposer leurs déchets les jeudis et vendredis entre 13h00 et 17h00 et les samedis entre 8h00 à 12h30.

Nous remercions d'ores et déjà tous les usagers pour leur compréhension.

La Municipalité

Saint-Prex, le 21 août 2024/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72 ou M. von Overbeck, municipal, au 079 771 89 55.

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 21 août 2024**

Communication n° 32/08.2024

Objet: employés communaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Différents mouvements de personnel sont intervenus dans le courant du mois d'août, dont nous vous en faisons part ci-après.

1. Au 1^{er} août 2024, Nelson Coutinho est nommé adjoint au chef de service des bâtiments.
2. Nos trois apprenti-e-s ont obtenu leur CFC à la fin juin. Un contrat jusqu'au 31 décembre 2024 leur est proposé dans leur service de rattachement. Il s'agit de :
 - Leona Beka, employée de commerce au service de l'urbanisme et des infrastructures;
 - Joana De Bastos, concierge au service des bâtiments;
 - Louis Demierre, employé polyvalent au service de l'environnement et des espaces publics;
3. Le secrétariat municipal et le service des ressources humaines ont engagé l'apprenti employé de commerce de Vetropack. Micael Mendes a commencé sa 2^e année d'apprentissage au sein de ces services le 20 août 2024.
4. Le service de l'environnement et des espaces publics et le service des bâtiments ont chacun engagé un apprenti. Il s'agit de :
 - Terry Knopf, agent d'exploitation, option conciergerie, qui débute le 15 août au service des bâtiments.
 - Quentin Jenny, agent d'exploitation, option voirie, qui débute le 1^{er} août au service de l'environnement et des espaces publics.

Pour rappel, Stéphane Grand est entré en fonction le 1^{er} août 2024 en qualité de chef du service de l'environnement et des espaces publics.

La Municipalité

Saint-Prex, 21 août 2024/CS – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75